



## QUESTIONS-REPONSES

**Question : quelle est la durée de formation initiation END pour un tuteur non certifié ?**

**Réponse :** 1 jour minimum pour couvrir jusqu'à 3 méthodes et 2 jours minimum au-delà (voir procédure CER-PR-011 v08 §4.7).

**Question : une interruption ou suspension est elle tracée dans GERICCO ?**

**Réponse :** oui. S'il y a interruption le nouveau certificat débute à date de validation, il y a donc interruption entre l'échéance du certificat précédent et la date de validation du nouveau certificat. En cas de suspension, la date d'échéance du certificat est modifiée pour indiquer la date à laquelle la suspension a été décidée. Le certificat n'est donc plus disponible sur la page liste des certifiés GERICCO.

**Question : avez-vous un exemple de procédure pour définir les obligations de l'employeur ?**

**Réponse :** Non, les informations à documenter sont précisées au §4.3 de la procédure CER-PR-011.

**Question : étant responsable des contrôles pour l'entreprise, j'ai créé et signé les autorisations d'opérer pour tous les contrôleurs. Ce document est-il valable ou doit-il être signé par l'employeur ?**

**Réponse :** oui il est valable sous réserve d'avoir la délégation de signature de l'employeur.

**Question : s'il y a une interruption significative pour un contrôleur, est ce que cela veut dire qu'il devra obligatoirement passer un examen ?**

**Réponse :** oui et son certificat sera suspendu jusqu'à ce que l'examen soit validé par la COFREND.

**Question : pour un dossier de crédit de points, une formation interne est-elle acceptable ?**

**Réponse :** oui sous réserve de fournir les justificatifs demandés par le comité concerné.

**Question : une activité de VT direct à l'œil nu est elle reconnue pour un dossier de crédit de points ?**

**Réponse :** non, seules les activités de VT indirect ou VT direct avec aide optique sont prises en compte.



**Question :** pour des personnes travaillant en équipe 12 h consécutives, peut on compter 1.5 J d'expérience pour chaque quart effectué ?

**Réponse :** OUI.

**Question :** peut on faire valider une acuité visuelle par un N3 d'une autre société ?

**Réponse :** OUI tant que les exigences du §5.5 de la procédure CER-PR-011 sont satisfaites.

**Question :** comment valider une vision des couleurs pour une personne avec distorsion des couleurs ?

**Réponse :** C'est à l'employeur de démontrer que cela n'impacte pas la qualité des contrôles réalisés et confirmer que la vision des couleurs est suffisante pour son application (voir §5.5 CER-PR-011).

**Question :** en cas de changement de société lequel des tuteurs est concerné pour un crédit de points ?

**Réponse :** Chaque expérience doit être validée par le tuteur de la société dans laquelle l'expérience a eu lieu.

**Question :** J'utilise déjà un compte délégué pour l'AFENDA, faudra-t-il que je demande la création d'un nouveau compte COFREND ?

**Réponse :** non, le compté existant est valable pour tous les dossiers GERICCO.

**Question :** avec l'inscription en ligne GERICCO, l'application intégrera t-elle une fonction de contrôle automatique des documents téléversés ?

**Réponse :** Non, les documents seront contrôlés manuellement par le centre d'examen.

**Question :** y aura-t-il une taille maximale autorisée pour les documents téléversables dans GERICCO ?

**Réponse :** non ce n'est pas prévu pour le moment, mais l'on pourrait très vite être amené à fixer des limites si les documents joints étaient trop volumineux.

**Question :** est-il prévu un accès à l'inscription en ligne pour chaque agent pour compléter directement ses dossiers ?

**Réponse :** au lancement les accès seront limités aux délégués société. A moyen terme, un accès agent pourrait être envisagé.



**Question : quand une société a plusieurs sites, est-il possible d'avoir un délégué par site ?**

**Réponse :** oui chaque société est identifiée par établissement dans GERICCO. Ainsi, un délégué société est associé à chaque site (établissement).

**Question : si un délégué change de fonction, est-il possible de transférer le rôle à une autre personne ?**

**Réponse :** oui, le délégué peut créer des droits pour un autre délégué de sa société.

**Question : est ce que le délégué société peut aussi être tuteur ?**

**Réponse :** oui.

**Question : le délégué société peut il être une personne des ressources humaines ?**

**Réponse :** oui.

**Question : est ce que les dossiers de crédit de points peuvent être renseignés au fur et à mesure des activités de chaque contrôleur ou juste au moment de la création du dossier (dans les 6 mois précédent l'échéance) ?**

**Réponse :** non uniquement lors de la création du dossier et donc dans les 6 mois précédent l'échéance.

**Pour plus d'information sur l'inscription en ligne GERICCO vous pouvez  
consulter le lien : [Tutoriel Délégué société](#)**